



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 04 novembre 2024

DELIBERATION N°2024-054

Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le

ID : 038-213802812-20241104-DELIB2024_054-DE



L'an 2024, le 04 novembre, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Gérard FEY pouvoir à Nathalie GOIX, Kévin PORTIER pouvoir à Nelly JANIN QUERCIA.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine CURTET a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/09/2024

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23/09/2024. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024-054 : Cession de bien mobilier - vente du camion-benne Mitsubishi

Fuso

Alfio PENNISI, Rapporteur

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

CONSIDERANT la délibération n°2021-028 en date du 26 juillet 2021 portant sur les délégations consenties au Maire,

CONSIDERANT les estimations faites pour le véhicule ci-dessous, qui dépassent le montant de 4 600 € ;

La commune de Noyarey souhaite procéder à la vente du camion utilisé par les agents des services techniques, mis en circulation en 2011 et acquis par la Commune en 2016.

Cette démarche participe au développement durable et à la bonne gestion du patrimoine et des finances communaux ; elle s'inscrit dans la volonté de la commune d'une mobilité plus douce et dans le respect de la future Zone à Faibles Emissions de la Métropole Grenoble-Alpes. En effet, il a été procédé en parallèle à l'acquisition d'un camion-benne de marque Piaggio neuf, hybride « essence-GNV » Crit'air1, compatible ZFE, pour remplacer le camion Mitsubishi.

CONSIDERANT l'offre d'intention effectuée par « Albert HAAS Négociant » au prix de reprise du camion à hauteur de 5 500,00 € ;

PROPOSE la vente du véhicule suivant à l'acquéreur identifié plus haut :

Marque	Modèle	Immatriculation	Mise en circulation	Kilométrage (au 29/10/2024)	Numéro d'inventaire	Valeur Nette Comptable
MITSUBISHI FUSO	Canter 3C15N 30	BJ-464-TS	03/03/2011	133 726 km	2016-VEH-2182-001	27 000,00€

PROPOSE d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte de vente correspondant ;

INDIQUE que la recette en résultant sera versée au budget municipal, et **AUTORISE** le Maire à passer les écritures de cession correspondantes pour sortir le bien de l'actif ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord pour la vente de ce véhicule, **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte de vente et à passer les écritures de cession correspondantes pour sortir le bien de l'actif.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 19

Affiché le : 07/11/2024

Reçu en préfecture le : 06/11/2024

Exécutoire le : 07/11/2024

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 05/11/2024

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA